

Informations de base	
<b>2017/0805(NLE)</b> NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission  <b>Subject</b> 8.40.03 Commission européenne	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commissions conjointes compétentes au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b>	Industrie, recherche et énergie		
	<b>CULT</b>	Culture et éducation		
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>IMCO</b>	Marché intérieur et protection des consommateurs		
	<b>JURI</b>	Affaires juridiques		
	<b>LIBE</b>	Libertés civiles, justice et affaires intérieures		
	Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/05/2017	Publication de la proposition législative	<a href="#">09603/2017</a>	
12/06/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/07/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0275/2017</a>	Résumé
06/07/2017	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/0805(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 246 -a2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ23/8/10165

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T8-0275/2017</a>	04/07/2017	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">09603/2017</a>	23/05/2017		
Document annexé à la procédure	<a href="#">09606/2017</a>	23/05/2017		

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Décision 2017/1244</a> <a href="#">JO L 178 11.07.2017, p. 0012</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission

2017/0805(NLE) - 07/07/2017 - Acte final

OBJECTIF: nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE, Euratom) 2017/1244 du Conseil, prise d'un commun accord avec le président de la Commission, portant nomination d'un membre de la Commission européenne.

CONTENU: d'un commun accord avec M. Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission, le Conseil a décidé de nommer **Mme Mariya GABRIEL membre de la Commission** pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 octobre 2019.

Cette décision fait suite à la démission de Mme Kristalina GEORGIEVA de son poste de vice-président et membre de la Commission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Comme le prévoit l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre démissionnaire doit être remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 7.7.2017.

## Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission

2017/0805(NLE) - 04/07/2017 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Conformément aux articles 246, al. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen a approuvé par 517 voix pour, 77 voix contre et 89 abstentions, la nomination de **Mariya GABRIEL** (BG) en tant que nouveau membre de la Commission, **pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2019**.

Mme Gabriel a été auditionné le 20 juin 2017 devant la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la commission de la culture et de l'éducation, en association avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, la commission des affaires juridiques et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

La déclaration d'évaluation a été établie à l'issue de cette audition.